

AVIS AU PUBLIC

En vertu de de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation a été introduite (no dossier 3A/2024/1851/166) à l'Inspection du Travail et des Mines par l'ASBL MAISON RELAIS D'FIISSERCHER, au nom et pour compte de la société MAISON RELAIS « Beim Renert », relative à l'exploitation de l'autorisation pour la modification de la cafétéria pour l'accueil d'enfants entre 9 et 12 ans à Waldbillig, 5, A Kilker.

Christnach, le 30 avril 2024

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,

La secrétaire,